



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations sportives

Question écrite n° 103449

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur l'inquiétude des associations sportives concernant le maintien d'un dispositif fiscal institué en 1994. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 subordonne le maintien de l'assiette forfaitaire pour les rémunérations des éducateurs sportifs salariés à la parution d'un décret d'application non paru à ce jour. Diverses sources bien informées lui auraient de plus appris que le Gouvernement aurait renoncé à cette publication. La fin du dispositif aurait des graves répercussions tant pour les associations sportives dont les charges augmenteraient, que pour les salariés dont le salaire diminuerait. Aussi sollicitent-elles la mise en place rapide d'une action commune du monde sportif et des ministères concernés pour évoquer cette situation et la résoudre par une solution qui satisfasse toutes les parties. Il le prie de bien vouloir l'informer des mesures qu'il entend prendre pour répondre à cette sollicitation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103449

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2302

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)